



« Découvrir des films de qualité et rencontrer ceux qui les font »

Édition 17
vendredi 14 et samedi 15 novembre 2025

RÈGLEMENT

Le Festival

Le Festival Armoricult est organisé par l'association Armoricult, sise à Plestin-les-Grèves (22310) dans les Côtes d'Armor.

La 17^e édition aura lieu **les 14 et 15 novembre 2025** au cinéma « **Le Douron** » situé à Plestin-les-Grèves, en **Bretagne**.

La compétition concerne les moyens-métrages d'une durée comprise entre 35 minutes et moins de 60 minutes.

Elle concerne les **films francophones de fiction humaine ou docu-fiction avec partie fictionnée majoritaire**, réalisés en captation réelle (Les films d'animation, clips et documentaires ne sont pas admis mais les effets spéciaux sont autorisés).

Le Festival garde son identité : « *Découvrir des films de qualité et rencontrer celles et ceux qui les font* ». L'accent sera donc mis à nouveau en **2025** sur des échanges entre les équipes des films et le public.

Conditions générales de participation

Le principe de la rencontre et de l'échange, propre à l'identité du festival Armoricult, implique **l'engagement formel de la présence d'au moins une personne représentant l'équipe du film sélectionné**, lors des séances de projection des vendredi 14 et samedi 15 novembre. Les représentantes et représentants des films sélectionnés devront impérativement **confirmer** leur venue à la date demandée.

La compétition est ouverte aux réalisatrices et réalisateurs professionnels ou amateurs présentant des films produits par des sociétés de production, associations, écoles, ou autoproduits.

La compétition n'est ouverte qu'aux films francophones produits à partir du **1^{er} janvier 2022**.

Plusieurs films peuvent être présentés par une réalisatrice ou un réalisateur, mais **un seul pourra être sélectionné**.

Les films qui ont déjà postulé au Festival Armoricult ne sont pas acceptés.

Une fois sélectionné, un film ne peut être retiré de la compétition (sauf si modification du présent règlement).

La mise à disposition des films sélectionnés se fait à titre gracieux.

Inscription

L'**inscription** à la compétition est ouverte jusqu'au **vendredi 30 mai 2025 à minuit** dernière limite.

Elle se fait **uniquement sur le site de "FilmFestPlatform"** : <https://www.filmfestplatform.com/#/home>

Rubrique "Postulez aux Festivals qui vous intéressent". Choisir "Armoricult"

Le lien vers le film concourant et les codes d'accès seront communiqués à l'association qui les transmettra au comité de sélection.

Sélection des films

Les films sont sélectionnés au sein de l'association par un comité de sélection sous la supervision de la personne responsable de l'identité artistique du festival.

La liste complète des films sélectionnés en compétition sera annoncée mi-juillet 2025.

Les films sélectionnés seront mentionnés sur la plateforme à la rubrique "sélectionné", et les équipes seront averties par courriel.

Promotion / Exploitation / Diffusion

Les films seront libres de droits pour toute la durée du festival.

Le festival n'a aucune responsabilité concernant la déclaration à la SACEM, la SACD ou tout autre organisme collecteur de droits qui accompagnent les films.

Les représentants de chaque film sélectionné se chargent de l'envoi des DCP avant la date du **31 octobre 2025**.

Les participantes et participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits du film, pour diffusion à but promotionnel dans les publications du festival, sur le site Internet de l'association, pour les bandes annonces, dans la presse et sur les médias partenaires.

Aucune sélection de film ne permet de prétendre à une quelconque rémunération pour sa présence ou pour la diffusion de son film pendant le festival.

Un défraiement forfaitaire par film est cependant prévu (voir § suivant).

Représentation et participation de l'équipe

Pour la venue au Festival des personnes représentant un film, un défraiement forfaitaire de **150 € par film** est prévu.

Un logement sur place pour 2 personnes (ou 3 en fonction des disponibilités) est assuré par l'organisation du festival.

Les échanges entre les équipes du film et le public, les journalistes et les professionnels, se feront à la suite de chaque projection de film, sur une durée d'environ **25 minutes**.

Ces échanges seront animés par des personnes choisies par Armorcourt et des captations pourront être faites.

Armorcourt se réserve également le droit de réutiliser des extraits de ces captations pour la communication du Festival.

Déroulé du festival

Les échanges avec les équipes des films se feront uniquement lors des séances du vendredi et du samedi.

Les membres de l'association Armorcourt déterminent l'ordre et les dates de projection des films sélectionnés.

Prix

Un prix sera décerné par une invitée ou un invité d'honneur reconnu(e) dans un domaine artistique, cinématographique ou autre.

Un second prix dit « du public » sera attribué par les spectateurs et spectatrices ayant assisté à toutes les séances de la compétition.

Un troisième prix "Armorcourt" sera décerné par les membres de l'association Armorcourt.

Conditions générales (clauses finales, litiges, contestations)

L'inscription et la participation impliquent l'acceptation et le respect sans réserve du présent règlement.

Le non-respect de ce règlement entraînera l'élimination du film à tout moment du festival.

Les choix d'ordre et de dates de passage de chaque film sélectionné ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

L'équipe organisatrice du festival décline toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel fourni. Il appartient donc aux intéressé(e)s de souscrire une assurance individuelle.

Le festival se réserve le droit de modifier le présent règlement en raison de tout événement indépendant de sa volonté.

En cas de modification du règlement, les équipes des films sélectionnés seront averties et pourront exercer leur droit de retrait de la compétition si les nouvelles conditions ne leur conviennent pas.